



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 12 octobre 2026

Le 08 octobre 2026 à 19H30, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du vendredi 09 octobre 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, M. Marc TARDY, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, Mme Catherine GAYDAN, Mme Margot CHAPON, M. Philippe POUILLY, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, M. Damien JUNGE, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISSON, M. Michel GREHAN.

Absents non excusés : Mme Magali LE VIQUEL, M. Thierry KERSUZAN, Mme Marie GAUTRET, Mme Aline HERON.

Absents excusés avec pouvoir :

M. Cédric CHEVRIER donne pouvoir à M. Mickaël LE MOUROUX

Conseillers en exercice : 23 / présents : 18 / procurations : 1

Secrétaire de séance : M. Michel GREHAN

DELIBERATION N° 2026/108

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE CITOYENS « OBSERVATOIRE DE LA DEMOCRATIE » - RENOUVELLEMENT PARTIEL

Rapporteur : M. Marc TARDY

Par délibérations en date du 30 mars 2026, n° 226-28 et du 20 avril 2026, n° 2026-37, le Conseil municipal a approuvé la création du comité citoyens « Observatoire de la démocratie » et la désignation par tirage au sort des membres citoyens.

À la suite de la démission d'un membre du comité citoyen « Observatoire de la démocratie », un appel à candidatures a été lancé afin de procéder à son remplacement du 11 septembre au 05 octobre 2026.

Deux candidatures ont été reçues.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement du comité et dans un souci d'équité entre les candidats et conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil municipal ; il est proposé de procéder à la désignation du nouveau membre citoyen par tirage au sort, conformément aux modalités retenues pour la désignation des membres des autres comités consultatifs.

Citoyen tiré au sort :

- Mme TAUPIN-TROUILLET Pascale

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité

Vu l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,

Vu la délibération n° 2026-35 portant adoption du règlement intérieur du conseil municipal ;

- **d'approuver** la désignation complémentaire des membres du comité citoyens « Observatoire de la démocratie » ;
- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le 13 octobre 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.

